



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Quel risque de pénurie de vaccins contre la grippe ?

Question écrite n° 33604

Texte de la question

Mme Clémentine Autain alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur le risque de pénurie de vaccins contre la grippe saisonnière. Alors que le Gouvernement se voit contraint de mettre en place un nouveau confinement à cause d'un défaut majeur d'anticipation de l'évolution de la crise sanitaire, Mme la députée constate que de nombreux professionnels de santé font état d'une vive inquiétude concernant les stocks de vaccins contre la grippe saisonnière. Ce sont à ce jour plus de 60 % des pharmaciens de villes qui sont en rupture de stock. Pourtant, cette année, la campagne de vaccination est d'une importance majeure afin de préserver le système hospitalier, déjà bien fragilisé, du choc que provoquerait inmanquablement l'arrivée d'une épidémie de grippe sur le territoire. Ce sont 13 millions de vaccins qui ont été mis en circulation pour vacciner les populations à risque, dont 5 millions ont été distribués en une semaine - ce qui représente déjà la moitié des stocks ventilés pour la campagne 2019 - avant même la phase d'extension de la vaccination à la population générale. L'anticipation de stocks stratégiques de vaccins étant un prérequis indispensable à l'anticipation du risque sanitaire, elle lui demande donc de faire état du nombre de vaccins antigrippaux dont le pays dispose et d'expliquer quelle est la stratégie du ministère pour éviter une pénurie de vaccins contre la grippe saisonnière.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été priorités. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33604

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 janvier 2021

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7682

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423